

HAÏTI : REPENSER LA RECONSTRUCTION DES PAYS SINISTRÉS !

Le 12 janvier 2010, la capitale d'Haïti et plusieurs villes secondaires ont été dévastées en une minute par un séisme de magnitude 7 sur l'échelle de Richter. Les personnes sinistrées se comptent aujourd'hui par centaines de milliers : plus de 100 000 morts, plus de 500 000 blessés, environ un million de sans-abri, en plus des millions de survivants et de proches des morts durablement blessés à l'âme.

Quant aux destructions matérielles et immatérielles, elles sont à peine mesurables : détruits les sièges les plus représentatifs des institutions étatiques et les grands symboles de la permanence de l'État (palais national, parlement, ministères de la justice et des finances, direction générale des impôts, etc.), détruites des institutions socio-sanitaires, éducatives, culturelles et religieuses majeures (hôpitaux et centres hospitaliers; universités, instituts de formation supérieure collèges, musées et archives nationales ; cathédrale de Port-au-Prince, Église de Sainte Trinité et autres lieux de culte, etc.), détruits des milliers de demeures et des centres communautaires ; détruites des entreprises créatrices d'emplois et les infrastructures des villes touchées. L'écroulement de nombre d'écoles et d'universités avec élèves, étudiants et enseignants est une perte incalculable. Perte d'une partie de la jeunesse en formation, des agents de la formation et des institutions de formation qui seraient autrement mobilisés pour la reconstruction nationale. Dire qu'on n'a pas encore pris en compte les dégâts durables faits à l'environnement !

Pis encore, le fonctionnement démocratique et constitutionnel du gouvernement est en partie enraillé. Les élections prévues en février 2010 pour le renouvellement au complet de la chambre des députés et du tiers du sénat ne sont plus possibles, alors que le mandat des anciens élus a pris fin depuis le premier lundi de janvier. Désormais, le gouvernement ne pourra opérer, jusqu'à ce que des élections redeviennent possibles, qu'à l'intérieur d'un cadre extraordinaire d'arrangement politique, en dehors de l'ordre constitutionnel ordinaire.

Au-delà donc des pertes humaines et matérielles, c'est la continuité et la légitimité du gouvernement, la souveraineté de l'État et l'avenir indépendant d'Haïti qui semblent s'être momentanément en partie effondrés.

C'est bien tout cela qu'il faudra reconstruire : en plus des infrastructures et structures, des communautés locales et une nation intégrative, des réseaux de communication sociale et des centres de culture, des institutions politiques et la souveraineté affaiblie de l'État. Bref, reconstruction s'entend construction d'une autre société.

Qui peut reconstruire cette société nouvelle, a l'autorité et la légitimité pour le faire ? Le peuple haïtien unifié, soutenu par la solidarité internationale. Nous avons appris avec intérêt que le Canada avait pris l'initiative de convoquer une réunion des ministres des affaires étrangères des « pays amis d'Haïti » pour échanger sur la question de la reconstruction. Nous félicitons le Canada pour son initiative, alors que nous établissons une vigie citoyenne.

PRINCIPES ET ORIENTATIONS DEVANT GUIDER L'ŒUVRE DE RECONSTRUCTION

DEVOIR de la solidarité et de l'aide internationale pour la reconstruction du pays, fondé sur le principe de la fraternité universelle et l'éthique de conviction que *rien de ce qui est humain ne peut être étranger à un être humain*.

DROIT du peuple haïtien de définir en toute indépendance la politique de reconstruction du pays, par l'intermédiaire de ses représentants politiques légitimes et de ses institutions et organisations sociales représentatives.

OBLIGATION pratique de la cogestion dans la mise en œuvre de la politique de reconstruction, en raison du rôle de coproducteur que doivent jouer également dans l'entreprise de reconstruction les autorités nationales et les délégations internationales.

NÉCESSITÉ d'adopter une démarche participative et inclusive, capable de réunir et de mobiliser dans l'ouvrage de la reconstruction pour le bien commun national toutes les catégories et groupes sociaux et tous les groupes d'intérêts du pays conformément à la devise : *L'union fait la force!*

IMPORTANCE vitale d'en finir avec le système d'exclusion sociale massive qui produit sans cesse des « Moun andeyò » – Monde en dehors de l'attention de l'État, de citoyenneté non effective – et d'opter résolument pour une politique d'intégration nationale.

OCCASION exceptionnelle à saisir pour ré-unir, dans le cadre de la constitution amendée, Haïtiens de l'intérieur et Haïtiens de la diaspora dans une même communauté nationale par une citoyenneté de rang égal. La diaspora est la réserve de la nation blessée. Ses ressources professionnelles et techniques doivent être prises en compte pour la définition de la politique de reconstruction et la mise en œuvre de cette politique.

POLITIQUES ET PRIORITÉS

La solution magique pour beaucoup semble être tout trouvée, un PLAN MARSHALL ! Mais attention, il y a des mots et des références potentiellement trompeurs. Dans le cas d'Haïti, il ne peut s'agir seulement ni d'abord d'une reconstruction technique d'infrastructures, d'édifices publics, d'institutions gouvernementales. Il est évident qu'il s'agit d'une œuvre plus complexe et compliquée. Il s'agit fondamentalement de reconstruction politique et sociale orientant une reconstruction économique et technique. Ce serait gaspiller l'aide internationale et toute la solidarité citoyenne partout mobilisée à tous les niveaux, si l'on se contentait de refaire une copie neuve sur papier vélin de la société d'avant-séisme.

Dans cette perspective, il ne suffit point de déclarer dans des discours politiquement corrects qu'on reconnaît et respecte la souveraineté d'Haïti. Il faut manifester dans la pratique et les formes d'aide ce respect de la souveraineté de principe de l'État haïtien. C'est d'autant plus nécessaire que cet État souverain, fragilisé bien avant le séisme, s'est quasiment effondré durant le séisme. Ainsi blessé presque à mort, il est devenu une proie facile pour tous États forts tentés de se conduire en redresseurs d'*États fragiles*.

L'extrême fragilisation du gouvernement et de l'État pourrait faire croire à certains qu'Haïti n'a plus dans ces circonstances les moyens de s'autogouverner dans le court terme. Ce n'est pas notre point de vue. Le peuple haïtien n'a besoin d'aucun « consortium » de pays amis pour gérer la crise à sa place, mettant ainsi entre parenthèses provisoires la souveraineté sinistrée d'Haïti. Par conséquent, ni protectorat déclaré, ni tutelle déguisée ! Ni non plus gouvernement par décret présidentiel ! Dans une situation exceptionnelle, qui fait sortir de l'ordre constitutionnel, il faut oser inventer des solutions exceptionnelles alternatives. La situation actuelle d'exception commande un gouvernement d'exception. Elle exige un gouvernement d'union nationale, qui fera appel à toutes les forces vives du pays pour l'invention en *tèt ansanm* de solutions créatives au danger sans précédent de naufrage national. Gouvernement d'union nationale également pour renforcer la capacité des autorités légitimes de résister aux pressions inévitables de ceux qui tiennent les cordons de la bourse. Presque par réflexe, les donateurs des moyens techniques et financiers seront fortement tentés d'ajouter à ces dons matériels visibles des directives politiques discrètes formant avec les premiers un « package » pour la gouvernance haïtienne.

La même perspective de reconstruction politique et sociale commande une approche qui fasse place et droit à l'auto-construction et aux communautés locales. Les populations ont une tradition et un savoir-faire en matière de construction de leur maison et de leur habitat. On ne part pas d'une table rase. Dans tous les domaines en général, en économie informelle comme en médecine traditionnelle, en construction de réseaux d'entraide comme en création d'« œuvres de culture », en capacité de résilience dans l'adversité et d'auto-mobilisation pour le changement, le peuple haïtien s'est depuis toujours montré d'une grande inventivité, dans le marronnage et dans l'insurrection contre l'esclavage colonial, dans les *konbit* de travail agricole, les coopératives de production et les *mutuelles de solidarité*, dans la lutte armée contre l'occupation étatsunienne (1915-1934) et la lutte pacifique contre les dictatures locales mises en place ou soutenues par des puissances étrangères. Peuple inventif qu'une certaine aide internationale tend à « zombifier » et à transformer en assistés. Il faut absolument éviter que l'aide internationale massive nécessaire à la reconstruction d'Haïti ne devienne une assistance à la production d'assistés à vie dans un État dépendant à vie. L'expertise technologique de passage de l'Assistance internationale ne doit pas pousser de côté les compétences locales établies.

La même perspective commande en outre une priorité à l'agriculture, à la production agricole et à la souveraineté alimentaire. Haïti est un pays quasiment sans industrie, un pays de paysans agriculteurs à plus de 50 % tenus *en dehors* de l'attention et des services de l'État. Ce *monde en dehors* a pourtant nourri longtemps la Ville et chez lui se développent, surtout depuis l'an 2000, des expériences innovatrices d'économie sociale solidaire. C'est à partir de ce monde qui a les deux pieds sur la terre nourricière qu'il faut penser la reconstruction et planifier le relèvement du pays, résoudre les problèmes de souveraineté alimentaire, de création d'emplois, de décentralisation gouvernementale, de déconcentration des villes, de relocalisation des populations déplacées... La solution du problème des bidonvilles passe par le développement local de la campagne. Mais, comment y arriver sans une solution rapide aux problèmes d'absence de cadastre, d'incertitude des titres de propriété paysanne, d'absence d'actes civils établissant juridiquement la citoyenneté de nombre d'Haïtiens qui naissent et meurent sous les yeux d'un État aveugle!

Il y a encore d'autres questions à traiter dans la perspective de reconstruction nationale. Les camps de réfugiés à dresser dans l'urgence doivent être pensés comme des réponses provisoires, en attendant que soit définie une politique de relocalisation permanente dans des villages aménagés selon les normes de l'urbanisme moderne. Noter pour les gens qui reviendront sur leur lieu d'habitation, il faudra s'attaquer aux problèmes de cadastre en milieu urbain, pour qu'ils puissent les retrouver et avoir accès à des droits. Une telle politique ne peut être rationnellement élaborée sans qu'elle soit articulée à des politiques de transport en commun, de production agricole et de commercialisation, de formation universitaire et professionnelle.

Pour donner toutes les chances de réussite à cette entreprise colossale et complexe de reconstruction nationale, une mesure d'accompagnement est absolument nécessaire : l'effacement immédiat de la dette d'Haïti.

QUE RESTE-T-IL POUR PENSER LA RECONSTRUCTION ?

- Des images choquantes de la fin d'un certain monde haïtien de chaos social et d'irresponsabilité politique, un monde *sans bon sens*, qu'il faut absolument éviter de reconstruire.
- Des images inspirantes d'auto-prise en charge collective spontanée des premiers secours par des habitants à mains nues, sans autres moyens que leur courage et leur amour du prochain.
- Des images stimulantes de solidarité horizontale dans l'adversité, en Haïti au cœur même de la catastrophe, comme au Québec et au Canada se montrant aussi proches des survivants éprouvés, quoique loin de la scène de la tragédie humaine.
- Des images interrogatrices de la fraternité universelle en mouvement à l'occasion d'événements adverses, rappelant à l'homme-femme que rien de ce qui est humain ne peut lui rester étranger, sous peine de nier en soi-même sa propre humanité.

Le texte est issu d'une rencontre et d'un brainstorming de Jean-Claude Icart et Franklin Midy avec Michel Lambert (Alternatives), François L'Écuyer (CSN), Dorval Brunelle (IEIM), André Corten (GRIPAL).

Montréal 23/01/10